

Détermination du pare-cycliste

On désire équiper un véhicule de marque MAN (voir DT1) de pare-cyclistes.

1. A l'aide du document DT1 et du schéma ci-dessous déterminer la longueur théorique de l'espace de protection (A) d'un pare-cycliste.

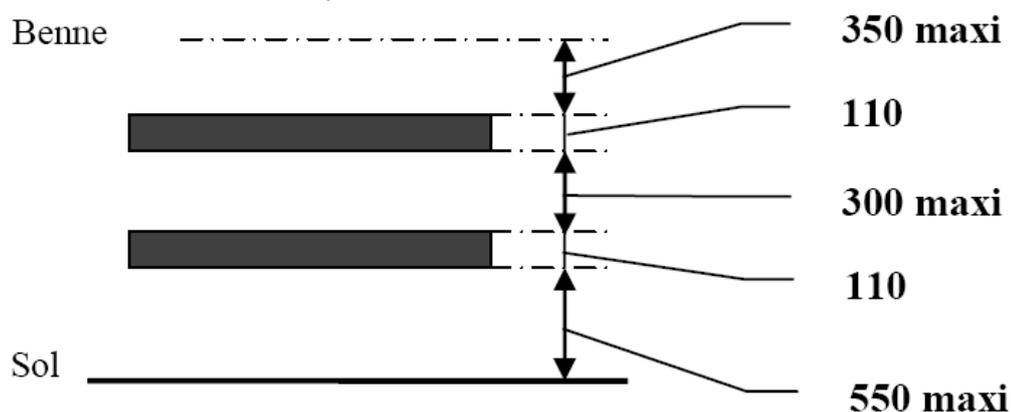
$$A = 3900 - 500 - 250 - 210 - 500 = 2440 \text{ mm}$$

2. Calculer la longueur totale L1 de la barre de protection latérale.

On vous impose un embout avant (31.10399) et un embout arrière (31.10172). On négligera la longueur de l'embout arrière pour le calcul.

$$\text{Embout avant (31.10399)} = 110 \text{ mm} \quad 2440 - 110 = 2330 \text{ mm}$$

3. Indiquez sur le schéma suivant la position verticale des barres.



4. Justification du montage de deux barres de protection sur la hauteur

On nous impose la cote de hauteur (benne BAE): 350 mm max, la cote de hauteur (BAE sol) 550 mm max

Avec 1 seule barre de protection latérale on ne peut pas respecter les cotes imposées.

5. Indiquer la référence du pare-cycliste à commande chez le fournisseur (voir document DT2). On choisira un profil en aluminium anodisé.

Profil protection latérale 31.10402 AN 8.2 x 3 4